

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 4

L'an **deux mil vingt six, le cinq septembre, à 09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI**.

Date de la convocation : **01/09/2026**

Date d'affichage : **11/09/2026**

Étaient présents : Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, Mme Sarah SENTENAC, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, Mme Marie-Françoise TORRE.

Étaient absents excusés : Mme Céline PAOLETTI, M. Mathieu CESARANO, M. Antoine SODINI, M. Julien TAVERA, M. Jean BIANCUCCI,

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Céline PAOLETTI en faveur de M. Dominique BIANCUCCI, M. Mathieu CESARANO en faveur de M. Jérôme PIERLOVISI, M. Antoine SODINI en faveur de M. Paul CORTICCHIATO, M. Julien TAVERA en faveur de Mme Marie-Françoise TORRE.

Secrétaire : Mme Marie-Paule CRUCIANI.

OBJET : DEMANDE DE LOCATION PAR M. ET MME GIOVANNAI PAUL D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION N°B 420

Délibération n° : MA-DEL-2026-056

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatives aux biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 420, relevant de son domaine privé ;

Considérant la demande formulée par M. et Mme GIOVANNAI Paul et Agnès, particuliers, sollicitant la possibilité de louer une superficie d'environ 30 m² de ladite parcelle ;

Considérant que, suite à la visite sur site effectuée par Mme Marie-Paule CRUCIANI et M. Jérôme PIERLOVISI, adjoints désignés à cet effet, il a été constaté qu'une superficie d'environ 30 m² de la parcelle B n° 420 pouvait être mise à disposition par voie de location ;

Considérant que cette mise à disposition est destinée à un usage de particulier et ne relève pas d'une location à caractère agricole ;

Considérant que le tarif applicable à la location des jardins communaux est fixé conformément aux dispositions de la délibération n° MA-DEL-2016-019 ;

Considérant qu'il est proposé de mettre cette superficie à disposition de M. et Mme GIOVANNAI Paul et Agnès dans le cadre d'une convention de location pluriannuelle d'une durée de cinq (5) ans ;

Réception par le préfet de Corse-du-Sud
Publication : 11/09/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Pour l'autorité compétente par délégation

APPROUVE la mise en location au profit de M. et Mme GIOVANNAI Paul et Agnès, particuliers, d'une superficie d'environ 30 m² de la parcelle communale cadastrée section B n° 420, relevant du domaine privé de la commune ;

- **DONNE SON ACCORD** pour la conclusion d'une convention de location pluriannuelle d'une durée de cinq (5) ans ;
- **FIXE** le montant du loyer annuel conformément au tarif applicable à la location des jardins communaux, tel que fixé par la délibération n° MA-DEL-2016-019, soit 150 € par an pour la superficie mise à disposition, payable selon les modalités précisées dans la convention de location ;
- **PRÉCISE** que cette location est consentie à titre privé et ne constitue pas une location à caractère agricole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de location ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 11/09/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

